



# Ville de LA FÈRE

## Protocole sanitaire Restauration scolaire Périscolaire Rue de l'Eglise

### **PREALABLE**

La commune de LA FERE rouvre sa restauration scolaire, rue de l'Eglise pour la rentrée 2020-2021.

A cet effet, préalablement à l'ouverture, les agents de restauration procèdent au nettoyage et à la désinfection approfondis de l'ensemble des locaux, des surfaces, du matériel et de la vaisselle.

Ce protocole spécifique vise à préciser les principes de réouverture et de fonctionnement de la restauration scolaire (réorganisation des espaces, gestion des flux, service des repas...)

### **CHAPITRE 1 - REORGANISATION AU SEIN DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

La disposition sera réorganisée pour espacer les tables où déjeunent les élèves par groupe école. La distance d'un mètre par enfant sera respectée.

### **CHAPITRE 2 - ORGANISATION DES TEMPS**

Les repas seront pris dans les locaux habituels situés rue de l'Eglise.

Les repas préparés par notre prestataire API de Saint-Quentin, seront servis individuellement à table.

Un encadrant sera chargé des flux au sein de la restauration scolaire afin d'orienter les enfants en veillant au respect des distances.

### **CHAPITRE 3 - RESPECT DES MESURES BARRIERES PAR LES ENFANTS**

- Le personnel de la restauration scolaire et encadrant veillera en permanences au respect des gestes barrières par tous.
- Les enfants se laveront les mains fréquemment ; avant et après chaque repas ; au cours du repas s'il est nécessaire d'aller aux toilettes, avant et après y être allé.
- Un affichage adapté aux enfants, détaillant le lavage des mains, est présent dans les sanitaires, des dévidoirs à essuie-mains unique ont été installés dans tous les sanitaires de la restauration scolaire.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans.

## **CHAPITRE 4 - RECEPTION DES REPAS**

### **Avant réception des repas le personnel :**

- Procèdera au nettoyage et à la désinfection du matériel mis à disposition (diabes, chariot, etc.) et particulièrement les zones de contact avec les mains.

### **Pendant la réception des repas le personnel :**

- Veillera à garder une distance d'un mètre à minima avec le livreur (un agent seulement pour la réception des marchandises).
- Evitera tout contact physique direct ou indirect avec le livreur : stylo à usage personnel, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, sans remise en main propre.

### **Pour les mesures de protection individuelle le personnel :**

- Se lavera les mains avant et après le port des gants.
- Portera des gants à usage unique.
- Portera un masque
- Portera des sur-blouse et des charlottes à usage unique, pour cette activité.
- Proscrira le prêt des équipements de protection individuelle entre les agents.
- Jettera, immédiatement après la réception, les gants, la sur-blouse et la charlotte

## **CHAPITRE 5 - DEROULEMENT DES REPAS**

### **Avant le service**

- Les protocoles de nettoyage et de désinfection dans le cadre du Plan de maîtrise sanitaire (PMS) seront appliqués normalement avec les produits habituellement utilisés.
- Un nettoyage et une désinfection des locaux seront effectués préalablement à l'ouverture de la restauration scolaire, ainsi qu'un nettoyage et une désinfection des surfaces et objets (tables, chaises, plan de travail, poignée de porte, interrupteurs, brocs d'eau, etc.).
- Pour éviter les manipulations, les portes resteront ouvertes tout le temps de la pause méridienne.
- Des brocs seront préparés en office juste avant l'arrivée des enfants.
- Le couvert sera installé juste avant l'arrivée des enfants.

### **Pendant le service :**

- Les agents de la restauration scolaire se chargeront du service individuel à table, du repas et du pain, et débarrasseront la table.
- L'encadrant assurera le service de l'eau.

### **Après le service :**

- Il sera procédé au nettoyage et à la désinfection des locaux, des surfaces et des objets (tables, chaises, plan de travail, poignée de porte, interrupteurs, brocs d'eau, etc.), du matériel et de la vaisselle.
- Les locaux seront systématiquement aérés après le départ des enfants.

## **CHAPITRE 6 - GARDERIES MATIN/SOIR**

### **Avant la garderie du matin/soir l'agent en charge :**

- Procèdera au nettoyage et à la désinfection de matériel mis à disposition (livres, feutres, crayons, peinture, etc.) et particulièrement les zones de contact avec les mains.

### **Pendant la garderie du matin/soir l'agent en charge :**

- Gardera une distance d'un mètre à minima.
- Portera une protection individuelle (masque) pendant toute la durée de l'accueil périscolaire
- Veillera à ne pas se toucher le visage.

**Après la garderie du matin/soir l'agent en charge :**

- Procèdera au nettoyage et à la désinfection du matériel mis à disposition (livres, feutres, crayons, peinture, etc.) et particulièrement les zones de contact avec les mains.
- Procèdera au nettoyage et à la désinfection des locaux, des surfaces et des objets (tables, chaises, etc.) ainsi que du matériel.
- Aérera les locaux systématiquement après le départ des enfants.

**CHAPITRE - MESURES DE PRECAUTION**

Si un cas de Covid-19 est identifié au sein de nos structures, les mesures de précaution suivantes seront mises en œuvre :

- Fermeture de la structure et renvoi des enfants concernés à leur domicile.
- Nettoyage minutieux et désinfection de locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'enfant.
- Informations des personnels et des parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.

**En cochant cette case je déclare avoir et pris connaissance du présent protocole sanitaire lié au Covid-19 et en accepte les termes.**

Nom /prénom :

Qualité :

Signature(s) :